

qu'elle ne voyait pas d'objection à ce que les postes de télévision soient effectivement contrôlés par des Canadiens, puisque c'est inscrit dans la loi. Mais le nœud du problème, c'est que ce n'est pas la situation qui existe présentement, et c'est ce qu'on voudrait, qu'elle change.

Maintenant, peut-être que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui est également un citoyen québécois, pourrait appuyer ma demande à l'effet que les postes de télévision québécois redeviennent effectivement la propriété de citoyens québécois. Il ne semble pas trop intéressé à la chose—peut-être est-il trop occupé dans une conversation—mais je suis en train de lui demander s'il ne pourrait pas appuyer ma demande, afin que le contrôle des postes de télévision de Québec passe effectivement entre les mains de citoyens canadiens et même québécois.

J'ai cité, tout à l'heure, les noms des véritables propriétaires de ces deux postes privés qui, en définitive, sont des Américains et qui contrôlent les actions donnant droit de vote. Je ne comprends pas qu'on laisse cela entre les mains des citoyens américains, surtout lorsque le paragraphe b) de l'article 2 stipule:

... que le système de la radiodiffusion canadienne devrait être possédé et contrôlé effectivement par des Canadiens...

Or, l'amendement que je propose est celui-ci: c'est qu'au lieu de mentionner le mot «devrait» être possédé, on change le mot «devrait» pour le remplacer par le mot «doit». A l'heure actuelle, il y a deux postes privés à Québec; ce sont ceux qui m'intéressent—et ceux qui devraient également intéresser le ministre de la Main-d'œuvre, puisque c'est un citoyen québécois—car ils appartiennent en majorité à des résidents américains qui prennent les décisions pour les postes de Québec.

Quand on en vient à dire que c'est *Famous Players Canadian Corporation Limited*, dont 51.8 p. 100 des actions sont détenues par des résidents américains, qui décident pour nous quelle sera la programmation et tout, je trouve que ce n'est pas juste.

• (4.40 p.m.)

Alors, je demande à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'il appuierait mon amendement visant à remplacer le mot «devrait» par le mot «doit», afin que le système de la radiodiffusion canadienne soit possédé et contrôlé effectivement par des Canadiens. L'honorable ministre de la Main-d'œuvre serait-il prêt à appuyer ma demande dans ce sens-là?

Je pose la question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre: Serait-il prêt à appuyer l'amendement que je propose?

[M. Grégoire.]

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, je suis de ces Canadiens qui sont favorables au contrôle canadien de toutes les entreprises, et il est certain que j'aimerais bien que les postes de télévision, de même que l'entreprise, soient contrôlés par des citoyens canadiens. Par ailleurs, je ne crois pas que la méthode d'y parvenir soit en amendant l'article, comme le propose l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire). Il y a des moyens beaucoup plus efficaces et beaucoup plus démocratiques de procéder. (*Applaudissements*)

M. Grégoire: Si l'honorable ministre de la Main-d'œuvre me le permet, je voudrais lui faire remarquer que cela ne créerait pas un précédent, et je voudrais lui citer le cas qui s'est produit dans cette enceinte, il y a moins d'un an, lors de l'étude de la Loi sur les banques.

L'honorable ministre des Finances (M. Sharp) a proposé un amendement à la Loi sur les banques à l'effet que toute banque à charte voulant faire des opérations bancaires au Canada doit être la propriété—il n'était pas question de «devrait» à ce moment-là, car il employait le mot «doit»—dans une proportion de 75 p. 100 des actions donnant droit de vote, de résidents et de citoyens canadiens. C'est un précédent qui a été adopté ici et en faveur duquel l'honorable ministre a voté. J'ai également voté pour cet amendement, qui a été adopté et qui a créé un précédent.

A l'heure actuelle, dans le domaine de la télévision à Québec—peut-être que l'honorable ministre n'est pas au courant—il y a une quantité de citoyens québécois qui ne demanderaient pas mieux que de se procurer des actions dans ces postes de télévision, parce que ce sont probablement les plus rentables au Canada. Il y a deux postes privés à Québec, et ils appartiennent tous deux à la même compagnie soit Télévision de Québec (Canada) Limitée, qui est contrôlée par les Américains. Ce sont probablement les postes de télévision les plus rentables, parce qu'il n'y a pas de concurrence.

Il y a même eu, il y a deux ou trois ans,—je le répète, parce que l'honorable ministre était occupé tout à l'heure—un M. Jacques Laroche qui a fait une demande pour obtenir une licence lui permettant d'exploiter un poste de télévision à Québec. On lui a refusé en disant: Il y en a assez, il y en a deux.

L'hon. M. Marchand: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Cela n'a pas été refusé pour ces raisons-là, mais bien parce que Radio-Canada avait également fait une demande, et, à ce moment-là, l'honorable député de Lapointe n'y était pas, mais je me suis battu avec un grand nombre de citoyens